



GT LA DU 2 FEVRIER 2016

DECLARATION PREALABLE

POSSIBILITES DE PROMOTIONS

Il n'y a eu aucune proposition d'avancement l'an dernier pour les ASI et les IGR, faute de postes vacants.

Le SNPTES avait adressé un courrier, en annexe, à la Madame la Ministre, le 6 février 2015 à ce sujet.

Dernièrement, nous avons également alerté le Directeur du Numérique pour l'Education, lors d'une audience qui s'est tenue le 19 janvier 2016, sur cette situation catastrophique pour les ITRF de l'Education Nationale.

Nos représentants ont insisté sur l'abrogation de la note ministérielle de 2010 qui oblige les rectorats à disposer d'un support vacant pour ouvrir une liste d'aptitude au lieu de re-pyramider le support de poste en cas de promotion, comme c'était le cas auparavant.

Le Directeur du Numérique pour l'Education soutiendra cette demande auprès de la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH).

INFORMATION SUR LES POSTES ITRF

Pouvez-vous nous informer sur les postes ITRF ouverts aux concours, mutation, détachements ?